Image not found or type unknown

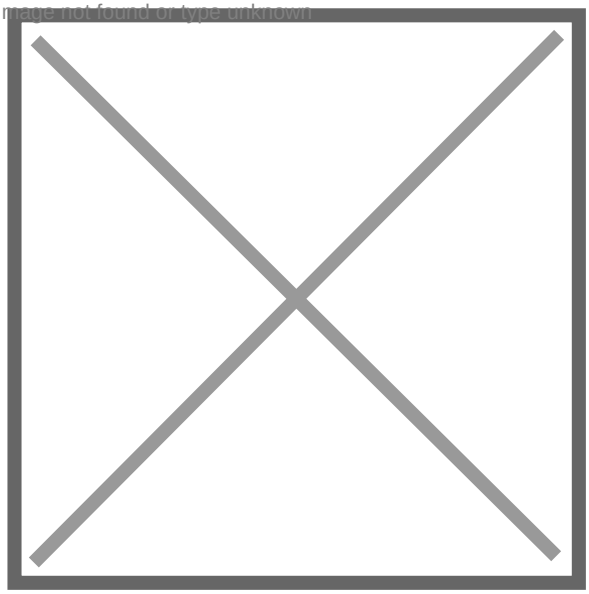

Trajet enfant domicile à la gare. Qui paye ?

Par **Sev09**, le **06/11/2022** à **19:16**

Bonjour,
Mon enfant vit en Vendée et moi j'habite les Yvelines.
Je fais venir mon enfant la 1ere semaine de Noël par TGV avec accompagnateur au départ de la gare de Nantes pour 14h et il arrive à 16h20 sur Paris.
Mon ex me demande de lui payer le trajet de son domicile à la gare de Nantes. Est ce normal ?

Merci de votre aide

Par **amajuris**, le **06/11/2022** à **20:33**

bonjour,

existe-il une décision du JAF sur ce sujet ?

Salutations

Par **Sev09**, le **06/11/2022** à **21:42**

Oui je dois payer le train avec accompagnateur quand je ne peux me déplacer.
Depuis quand on doit payer les frais de son ex pour emmener l'enfant à la gare ou aéroport.
Faut que je lui paye le resto aussi vu que sera sur le temps du midi ?

Par **amajuris**, le **07/11/2022** à **09:32**

si l'ordonnance du JAF prévoit que les frais de trajet de votre enfant sont à votre charge, cela comprend également le trajet de son domicile à la gare.

lorsque vous pouvez vous déplacer, vous allez bien chercher votre enfant à son domicile de vendée ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés